

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Pour : 19

Contre : 5

Date de Convocation :

8 mars 2023

Séance ordinaire du 15 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 15 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à M. Louis DRIEY

Absents: MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES; Mme Julie DAMERY.

Secrétaire de séance: M. Georges BOUTINOT

Délibération n°11 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal est amené à approuver le procès-verbal de la séance du :
-18 janvier, transmis par mail en date du 30 janvier 2023.

Le rapporteur entendu, le conseil municipal délibère,

-Approuve à la majorité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire



Georges BOUTINOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230315-23-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Affichage : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente (Mairie) Maire,
Louis DRIEY



Le Maire,



Louis DRIEY